



Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 3A/2024/4566/166 du 27 décembre 2024 du **Ministre du Travail** accorde à la société M.P. PETIT DOUDOU SARL la modification de la crèche à Kleinbettingen, 3, rue de Steinfort afin de pouvoir exploiter certaines salles situées en sous-sol notamment pour vestiaire, salle d'activité sportives pour les enfants et salle de repos pour les salariés.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public et sous :

https://itm.public.lu/fr/securite-sante-travail/etablissements-classes/conditions-types.html

pour le Collège des bourgmestre et échevins

Sammy Wagner Bourgmestre www.s.einfor

Andres Castro Secrétaire communal f.f.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché en bonne et due forme à partir du ... - 9 JAN, 2025

Steinfort, le ___ 9 JAN, 2025

Le bourgmestre

Le secrétaire communal

n 1 4.

idi communal pendant les heures

our le Collège des bourgmestre et échevi

Sometimestre